



Demande d'autorisation pour ouvrir N° 134 un débit temporaire

Ouverture exceptionnelle

Prolongation d'ouverture

Monsieur le Maire

**DEBIT DE
BOISSONS**

CATEGORIE 3

Je soussigné(e) **Mme JUMEAU**

Prénoms **Marie**

Profession ou qualité **Présidente de l'APE**

Domicile **38 rue Roger Furgé, 86210 Archigny**

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boisson temporaire
A la salle des fêtes Jules Lonhienne à Archigny

Le 19/12/2025 de 18h00 Jusque 23h59

Le 20/12/2025 de 00h00 Jusque 01h00

Le de Jusque

A l'occasion de (1) la boum de Noël

(1) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

Le 05.12.25

ARRETE DU MAIRE

Monsieur le Maire de la commune d'Archigny

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu l'art.L 2212-1, L 2212-2, L 2214-4 et L 2542-8 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

Arrête :

Que :Mme JUMEAU Marie est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et

temporaire de boissons de 3 catégorie

à la salle des fêtes *Jules Lonhienne à Archigny* Le 19/12/2025 de 18h00 Jusque 23h59

Le 20/12/2025 de 00h00 Jusque 01h00

Le de Jusque

Fait à Archigny

, le 05.12.2025

